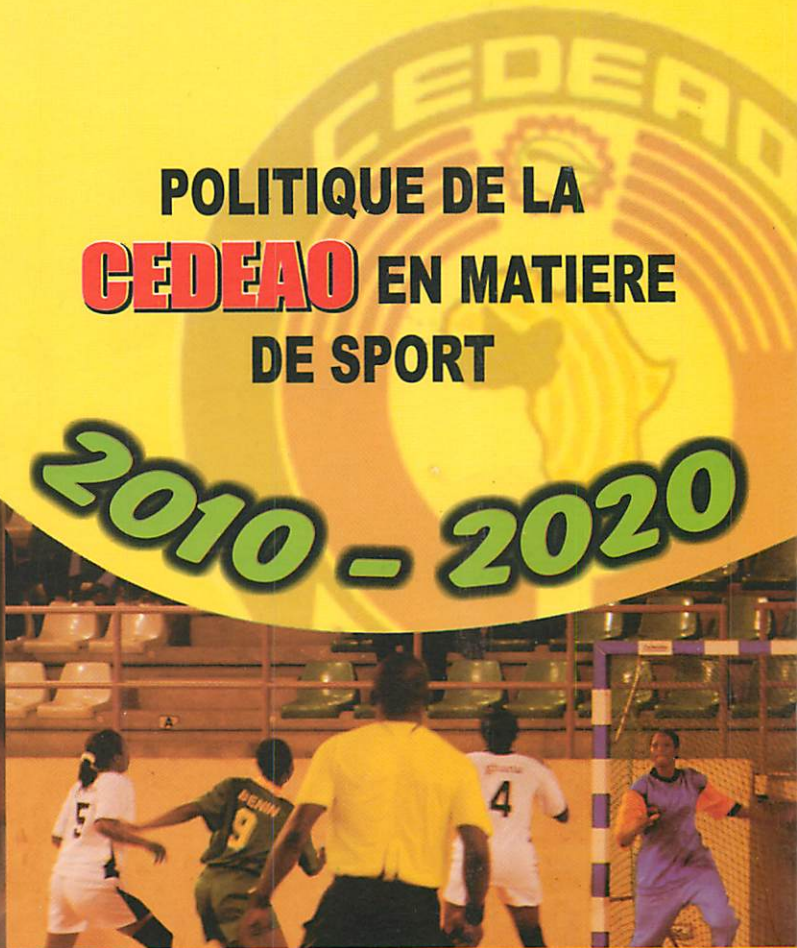
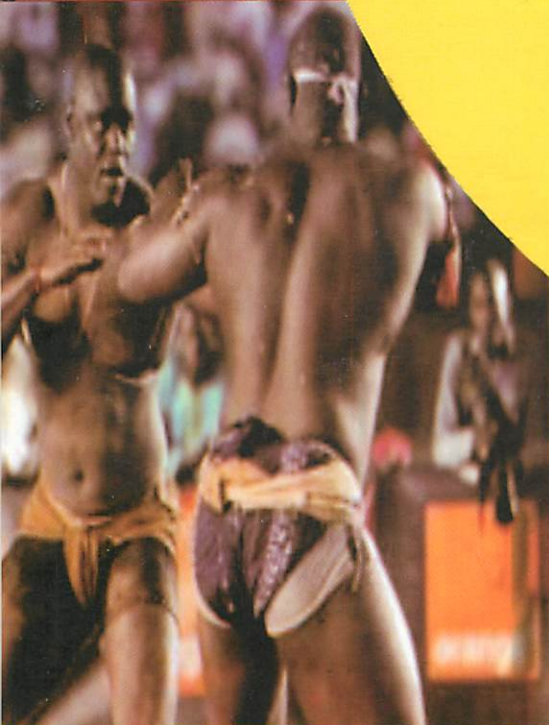




**COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE  
L'OUEST (CEDEAO)**



**POLITIQUE DE LA  
CEDEAO EN MATIERE  
DE SPORT**

**2010 - 2020**



POLITIQUE DE LA CEDEAO EN MATIERE DE SPORT 2010-2020



REV 1

# COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE L'OUEST (CEDEAO)

# POLITIQUE DE LA CEDEAO EN MATIERE DE SPORT

Commission de la CEDEAO





**COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE L'OUEST (CEDEAO)**

101 Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, P.M.B 401, Abuja, Federal Republic Of Nigeria

cell +234 703 409 7046 & +234 806 315 9712 tel: (+234 9) 314 74 27-9

fax: (+234 9) 314 3005

[www.ecowas.int](http://www.ecowas.int)

[info@ecowas.net](mailto:info@ecowas.net)

**TABLE DES MATIÈRES**

**PAGE**

<b>1.</b>	<b>Introduction</b>	<b>1</b>
1.1	Justification de la Politique en matière de Sport de la CEDEAO	1
1.2	Définition du Sport	3
1.3	Vision et Mission de la Politique Stratégique de la CEDEAO	3
1.4	Objectifs de la Politique	4
1.5	Lignes Directrices	5
<b>2.</b>	<b>Analyse de la Situation</b>	<b>6</b>
<b>3.</b>	<b>Les Partenaires et les Bénéficiaires de la Politique</b>	<b>8</b>
<b>4.</b>	<b>Orientation de la Politique en matière de Sport de la CEDEAO</b>	<b>8</b>
4.1	Le Sport pour Tous	8
4.2	Le Sport et Promotion de l'égalité des chances pour les femmes	8
4.3	Le Sport pour le développement économique et infrastructurel	9
4.4	Le Sport et le Développement des Jeunes	9
4.5	Les Sports Traditionnels	10
4.6	Ethique dans le Sport et anti-dopage	10
4.7	Le Sport au Service du Développement et de la Paix	10
4.8	Sport et Santé	10
4.9	Sport et Education	11
4.10	Le Sport pour les personnes vivant avec un handicap	11
4.11	Le Sport et la Préservation de l'environnement	11
4.12	Les Prix Sportifs et la Reconnaissance de l'Excellence	11
<b>5.</b>	<b>Ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre de la Politique</b>	<b>12</b>
5.1	Ressources Humaines	12
5.1.1	Le Renforcement des Capacités et le Développement des Ressources Humaines	12
5.1.2	Formation en leadership et développement des partenariats	12
5.2	Ressources Financières	13
5.2.1	Financement	13
5.2.2	La Commission de la CEDEAO	13
5.2.3	Crédit Budgétaire de l'Etat	13
5.2.4	Les Partenaires au développement et bailleurs de la donateurs	13
5.2.5	Les dons, le parrainage et le bénévolat/volontariat	14
5.2.6	Le secteur privé	14
<b>6.</b>	<b>Le Cadre Institutionnel de mise en œuvre de la Politique</b>	<b>14</b>
6.1	La Commission de la CEDEAO	14
6.2	Les Etats membres	15
6.3	Les Fédérations sportives nationales et internationales	15
6.4	Autres Structures et Communautés régionales	16
<b>7.</b>	<b>Vulgarisation et promotion de la politique et de son Plan d'Action</b>	<b>17</b>
<b>8.</b>	<b>Suivi évaluation de la mise en œuvre de la Politique et de son Plan d'action Stratégique</b>	<b>17</b>
<b>9.</b>	<b>Amendement et Révision de la Politique</b>	<b>17</b>



## 1. INTRODUCTION

Le sport est une activité articulée autour des athlètes/participants et acteurs concernés. Le système sportif est mis en place avec comme pôle d'intérêt primordial les athlètes/participants et les administrateurs dans le cadre de l'élaboration des politiques, programmes et procédures. Les athlètes/participants, les administrateurs et le gouvernement sont essentiellement impliqués dans tout le processus de formulation des politiques et de prise de décisions qui visent le développement et l'administration du sport.

Le document de politique constitue une déclaration qui reflète les valeurs et les aspirations des Etats membres de la CEDEAO quant au rôle du Sport comme moteur spécial de l'intégration régionale, conformément aux objectifs de la Vision 2020 de la CEDEAO.

Le document de politique définit les raisons qui justifient la politique, fait l'analyse situationnelle des forces, faiblesses, opportunités et menaces rencontrées par le sport pour son développement dans la région ; il contient également une déclaration relative aux objectifs de la politique, aux acteurs et aux bénéficiaires, indique les lignes directrices et les résultats attendus, les axes prioritaires recommandés pour le développement du sport, les ressources nécessaires et enfin le cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la Politique.

La Politique doit sa spécificité au fait qu'elle s'est accompagnée par un Plan d'Action stratégique qui la traduit en actions concrètes. En conséquence les Etats membres sont invités à apporter leur soutien actif à la mise en œuvre de la politique aux niveaux national et régional.

### 1.1 Justification de la Politique en matière de Sport de la CEDEAO

L'Article 61 du Traité Révisé de la CEDEAO affirme "...l'engagement de la Communauté en faveur de la promotion et l'amélioration de la pratique du sport en vue de rapprocher les jeunes de la région et d'assurer leur développement équilibré". L'élaboration d'une politique en matière de sport est devenue nécessaire suite à l'adoption de la Résolution No. VII.00.12/CMJS du 1/9/00 de la réunion



CEDEAO/CMJS sur le développement des sports, tenue à Ouagadougou, Burkina Faso, aux recommandations de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports, tenue à Cotonou, Bénin, en Juillet 2008 relatives au Développement des Sports au sein de la région et de la Résolution No. VII.00.12/CMJS of 1/9/00 portant adoption du Tournoi de Lutte Traditionnelle de Niamey comme Sport de la CEDEAO. Ce qui a donné à la Direction du Développement du Genre, de la Jeunesse, des Sports, de la Société Civile, de l'Emploi et de la Lutte contre la Drogue et au Centre de la CEDEAO pour le Développement des Sports, mandat d'élaborer une politique en matière de sports pour servir d'instrument de coopération entre les Ministères de la Jeunesse et des Sports des Etats membres et les organisations sportives gouvernementales et non-gouvernementales. L'élaboration de cette politique s'explique également par la volonté de se conformer aux objectifs de la Vision 2020 de la CEDEAO telle qu'elle est déclinée ci-après :

### **La Vision**

«La CEDEAO des peuples – une région sans frontières, prospère et solidaire, où les populations auront accès aux ressources disponibles et les mettre en valeur, à travers la création d'opportunités de développement durable et la préservation de l'environnement.»

### **Objectifs de la CEDEAO**

Promouvoir la coopération et l'intégration, dans la perspective de la création d'une union économique en Afrique de l'Ouest afin d'améliorer le niveau de vie des populations, maintenir et assurer la stabilité économique, favoriser les relations entre les États membres et contribuer au progrès et au développement du continent africain.

En vue de donner un sens concret à la mutation de « la CEDEAO des Etats à la CEDEAO des peuples », la nouvelle vision s'articule autour de cinq piliers ci-après :

- a. la bonne gouvernance
- b. le développement des infrastructures
- c. le secteur privé
- d. Les femmes, les enfants et les jeunes



## e. La durabilité des ressources naturelles et la protection de l'environnement

La production du présent document de politique s'est avérée impérative en vue de permettre à la région de » joindre sa voix à la communauté sportive mondiale pour promouvoir les priorités continentales et internationales comme indiqué dans les instruments adoptés, tel que le Cadre de Politique de la CEDEAO pour le Développement durable du Sport en Afrique (2008-2018).

En adéquation avec l'objectif de la CEDEAO qui est de réaliser l'intégration, promouvoir le développement de ses populations par le biais d'initiatives de développement du capital humain, le sport peut être utilisé comme un moyen puissant apte à réaliser lesdits objectifs à travers l'organisation d'événements sportifs qui rassemblent les peuples et leur permettre d'avoir des interactions, de partager et d'apprendre dans un environnement cordial.

### 1.2 Définition du Sport

Le Sport est un jeu et une activité physique favorisant la bonne santé, qui est institutionnalisé et réglementé au regard des loisirs et de la compétition. Le Sport peut être amateur ou professionnel.

### 1.3 Vision et mission de la politique sportive de la CEDEAO

La vision de la politique sportive de la CEDEAO consiste à :

Faire du sport un secteur clé de la vie socio-économique de la population, un moteur de développement humain, de coexistence pacifique et d'intégration régionale.

La mission de la politique sportive de la CEDEAO consiste à :

Offrir un cadre politique global pour le sport, faciliter le processus de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation et favoriser une plus grande participation des secteurs public et privé dans le sport.

Pour réaliser cette mission, la CEDEAO doit être guidée par les valeurs fondamentales suivantes:



## POLITIQUE DE LA CEDEAO EN MATIERE DE SPORT 2010-2020

- L'emploi d'un personnel qualifié et bien formé;
- La mise en place d'un système de bonne gouvernance et de gestion;
- Le respect des normes professionnelles dans toutes relations avec les acteurs et partenaires au développement, et
- attachement aux idéaux et principes d'honnêteté, de transparence, de dévouement et aux valeurs morales.

### 1.4. Objectifs de la Politique

La politique sportive de la CEDEAO vise les objectifs suivants:

- Harmoniser et coordonner la position des Etats membres de la CEDEAO en matière de facilitation du:
  - Sport pour Tous, en tant que droit inaliénable de l'Homme dans les situations d'apprentissage et de travail dans les États membres de la CEDEAO;
  - Sport d'excellence, ou participation élitiste et manifestations de prestige ;
  - Sport pour des personnes ayant des besoins particuliers;
  - Sport pour femmes;
  - Sport pour le développement et la paix;
  - Sport pour l'intégration;
- Développer et promouvoir des sports traditionnels africains en vue de leur et prise en compte dans les programmes sportifs internationaux;
- Promouvoir et aider à l'enracinement des valeurs africaines dans le sport.

### 1.5. Lignes directrices

Cette politique :

- représente la vision et les objectifs de tous les États membres de la CEDEAO et les instances gouvernementales en matière de sport pour la période et propose à la communauté sportive de partager leur réalisation;
- veut que les sportifs de la CEDEAO, tous âges et catégories confondus, puissent bénéficier d'expériences sportives variées, et enrichies par la



## POLITIQUE DE LA CEDEAO EN MATIERE DE SPORT 2010-2020

- présence de bénévoles/volontaires, entraîneurs et personnel dévoués et bien qualifiés;
- met l'accent sur la communication et la collaboration entre toutes les parties prenantes;
- engage tous les gouvernements à fixer des objectifs pour renforcer la participation et améliorer les performances sportives en collaboration avec leurs confédérations, fédérations, organisations et communautés sportives respectives;
- engage les gouvernements des États membres à renforcer leur communication formelle et régulière avec leurs confédérations, fédérations, organisations et communautés sportives respectives sur les questions relatives au sport et surtout à renforcer la lutte contre le dopage, notamment en apportant un soutien aux agences régionales et nationales de lutte contre le dopage;
- renferme des stratégies et activités complémentaires proposées dans les plans d'action nationaux de développement du sport, pour une mise en œuvre par les gouvernements, sur les plans collectif et individuel, bilatéral et multilatéral, et par chaque communauté sportive;
- encourage des programmes qui répondent aux besoins de tous les sportifs et spectateurs;
- contribue à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement

### Résultats attendus

La politique sportive produira les résultats suivants:

La majorité des citoyens de la CEDEAO partagera un sentiment de citoyenneté et bénéficiera d'une meilleure qualité de vie, grâce à une participation plus active aux activités sportives;



## POLITIQUE DE LA CEDEAO EN MATIERE DE SPORT 2010-2020

- Le système sportif veillera à ce que les citoyens de la CEDEAO de tous âge et toutes catégorie puissent bénéficier d'expériences sportives variées, et enrichies par la présence de bénévoles, entraîneurs et cadres dévoués et qualifiés;
- Les citoyens de la CEDEAO seront reconnus au niveau international pour leur prestation dans les compétitions nationales et internationales et pour leur leadership sportif et le développement social à travers le sport en Afrique et au-delà du continent,
- Les systèmes sportifs des États membres de la CEDEAO seront axés sur les besoins des athlètes et des participants.

## 2. ANALYSE DE LA SITUATION

À la suite des recherches menées dans le cadre de l'élaboration de cette politique, l'analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces (FFOM) liées au sport dans les États membres, reflète la situation suivante :

### LES FORCES

1. Volonté politique (décisions des chefs d'Etats)
2. Cadre juridique de soutien (art. 22, 23, 61 du Traité Révisé de la CEDEAO)
3. Existence d'une Conférence des Ministres des Sports de la CEDEAO
4. Commission d'appui avec un cadre institutionnel nécessaire
5. Abondance de talents et de compétences
6. Disponibilité des capacités institutionnelles (Centre de développement de la jeunesse)
7. Existence d'associations sportives régionales et nationales
8. Existence d'infrastructures sportives, Institut

### LES FAIBLESSES

1. Réseau de transport inadapté
2. Absence de politiques et d'instruments sportifs
3. Financement insuffisant et inadéquat
4. Manque de capacités et de compétences
5. Pouvoirs limités des administrateurs sportifs
6. Obstacles à la participation active
7. Manque d'informations et de données
8. Mauvaise gestion du sport
9. Technologie inappropriée
10. Manque de sponsors adéquats
11. Approche inappropriée dans la recherche

de formation et équipements pour les sports d'élite

9. Pratique des sports traditionnels
10. Existence d'un protocole de libre circulation des personnes, des biens et des services
11. Existence de Médias
12. Bonnes relations avec les organisations sportives continentales et internationales, et bonne représentation dans ces organisations
13. Réseau de partenariat efficace
14. Héros sportifs passés et actuels
15. Financement continu du sport par l'Etat

#### LES OPPORTUNITÉS

1. Exploitation plus efficace des services médiatiques
2. Accueil et organisation des manifestations sportives internationales
3. Possibilités de mobilisation des ressources
4. Renforcement des relations entre les gouvernements, les organisations sportives nationales et internationales
5. Attraction des financements des bailleurs de fonds et partenaires au développement
6. Importante population jeune
7. Développement des sports traditionnels
8. Renforcement des capacités des ressources humaines
9. Opportunité pour l'intégration
10. Opportunité pour les personnes vivant avec un handicap

des sponsors

12. Inégalité entre les sexes
13. Equipements sportifs inadéquats et inappropriés
14. Système de communication inefficace
15. Très peu de recherches menées dans le domaine des sports
16. *Accès inapproprié pour les personnes vivant avec un handicap*
17. *Existence du VIH/SIDA, du paludisme et de la tuberculose*

#### LES MENACES

1. Inefficacité de la gestion du sport
2. Instabilité politique
3. Fuite et migration des talents vers les pays développés
4. Abus de drogue et dopage dans le domaine sportif
5. Comportements anti-sociaux en augmentation dans les milieux sportifs
6. Sport local éclipsé par des manifestations sportives internationales de grandes envergures
7. Perte d'intérêt par des sportifs et sportives.



### **3. Les Partenaires et les bénéficiaires de la Politique**

La collaboration entre la Commission de la CEDEAO, les États membres et les agences gouvernementales compétentes, le secteur privé, la Commission de l'Union Africaine et les organisations sportives nationales, régionales et internationales comme le CIO, la FIFA, la CONFEJES, le Commonwealth, l'UNESCO et autres agences spécialisées des Nations Unies, l'Agence Mondiale Antidopage (AMA), les organisations de la société civile, les médias, les associations professionnelles et les autorités traditionnelles, entre autres partenaires, est fortement envisagée dans cette politique.

Les bénéficiaires seront des athlètes, des administrateurs sportifs, des supporters, et des citoyens de la région.

Une mise en œuvre effective de cette politique sportive et de son Plan d'Action stratégique exigera une interaction efficace entre les parties prenantes, ce qui entraînera le renforcement du leadership politique au niveau des États membres dans le domaine du sport et une plus grande responsabilisation de tous les acteurs et bénéficiaires.

## **4. ORIENTATION DE LA POLITIQUE EN MATIERE DE SPORT :**

### **Axes prioritaires recommandés pour le développement du sport dans la région**

Compte tenu de l'importance du rôle du sport dans l'intégration régionale et le développement économique, la politique sportive de la CEDEAO recommande les priorités suivantes dans la planification et la répartition judicieuse des ressources allouées au sport dans la région:

#### **4.1. Sport pour tous**

La promotion du sport pour tous et des initiatives d'activités physiques au sein des États membres constitue une approche intégrée au développement du sport dans la région. Cela nécessite un engagement politique fort et un soutien à tous les niveaux, dans la promotion de la santé, de meilleures conditions physiques, du bien-être et de l'épanouissement sportif des citoyens de la CEDEAO, qui soit adaptés aux personnes de tout âge, et sans distinction de sexe, de rang social ou de culture.

#### **4.2. Sports et promotion de l'égalité des chances pour les femmes**

En rapport avec la politique de la CEDEAO sur le genre, la politique en matière de sport met un accent particulier sur l'égalité des chances pour les femmes, l'accès aux

cadres et structures publics où les femmes peuvent se rassembler, développer de nouveaux talents, recevoir le soutien des autres et jouir de la liberté d'expression et de mouvement. Cette politique pourrait promouvoir l'éducation, la communication, les techniques de négociation et de leadership, indispensables à l'autonomisation et à la responsabilisation des femmes.

#### 4.3. Sport pour le développement économique et infrastructurel

Le sport pour le développement économique et le développement des infrastructures de la CEDEAO est amplifié par cette politique, en ce qu'elle fait appel aux entrepreneurs pour la fabrication d'articles, de matériel et d'équipements sportifs, au développement des services liés au sport, aux infrastructures et événements sportifs. En outre, le sport devrait avoir des effets économiques directs dans la région en améliorant la santé des populations dans l'ensemble, contribuant ainsi à la réduction des dépenses liées à la santé, et en augmentant la productivité du travail.

Sachant que le sport constitue un secteur important de l'économie, l'industrie du sport doit être encouragée dans la région, car elle pourrait représenter un pourcentage important du produit intérieur brut et de l'emploi, comparable à celui de l'agriculture et du secteur industriel.

Le développement du sport dans l'espace CEDEAO exige des investissements importants et équilibrés dans les infrastructures sportives. Dans la mesure où le sport génère des revenus substantiels, à la fois au niveau du sport professionnel et dans l'organisation d'événements nationaux ou internationaux, les Etats membres de la CEDEAO sont encouragés à réinvestir, développer et préserver les infrastructures sportives en vue de créer des emplois. L'accueil et l'organisation des événements sportifs peuvent également avoir un impact à long terme sur les économies locales et régionales, surtout dans le domaine du tourisme sportif.

#### 4.4. Le sport et le développement des jeunes

Le développement de la jeunesse à travers le sport constitue une priorité essentielle dans cette politique. Le sport rassemble les jeunes de tous bords et les met en contact les uns avec les autres, et les expose à d'autres communautés, leur inculque des valeurs et notions de leadership, crée un environnement favorable à leur épanouissement, et améliore leurs conditions de vie dans l'ensemble. Le sport favorise le développement de la citoyenneté, de la diffusion des principes et des objectifs de la CEDEAO. Le capital social est développé en apprenant à organiser des



réunions, à négocier l'usage commun d'équipements et installations, et à satisfaire les attentes, à gérer les succès et les échecs. En outre, il offre un cadre de spectacle et d'activités récréatives et spectaculaires.

#### 4.5. Les sports traditionnels

Les sports traditionnels qui font partie du patrimoine culturel sont une priorité dans cette politique, en ce que le sport est une composante importante de la culture dans la région. Les gens s'expriment et célèbrent leurs communautés à travers les jeux et les sports traditionnels. Ils ont des histoires, des mythes et des enseignements communs tirés des sports traditionnels. A travers le sport, on apprend des valeurs et comportements qui s'appliquent dans toutes les facettes de la société - amitié, dévouement au travail, discipline, quête de l'excellence et respect d'autrui.

#### 4.6. Ethique dans le sport et anti-dopage

La politique sportive de la CEDEAO met un accent particulier sur la moralité/l'éthique dans le sport. L'impartialité, la santé, la sécurité, la prévention du dopage, le harcèlement, les abus de toutes sortes, l'intolérance et la violence y sont pris en compte. Le dopage constitue une menace permanente au bien-être des athlètes de la région, en dehors de l'usage des stimulants pour améliorer les performances. Par conséquent, cette politique invite les États membres à ratifier la Convention de l'UNESCO contre le dopage, et protège les athlètes qui pratiquent le sport sans drogue.

#### 4.7. Le sport au service du développement et la paix

Les activités sportives dans les régions affectées par la guerre et les hostilités constituent un forum idéal pour stimuler le dialogue social, encourager les échanges, et créer une atmosphère propice à la mise en œuvre des programmes de résolution des conflits et de réconciliation. Le sport peut rapprocher les peuples de la région, de manière à transcender les frontières et faire disparaître les barrières, permettant ainsi à des groupes différents d'interagir et d'échanger des idées. Cette politique met donc l'accent sur l'importance du sport au service du développement social et de la paix.

#### 4.8. Sport et santé

La promotion d'un mode de vie sain pour la prévention des maladies non transmissibles parmi les citoyens de l'espace CEDEAO est abordée dans la présente politique, en ce sens que l'activité physique est indispensable au développement humain et entraîne la longévité et une forte productivité. La participation aux activités

physiques et sportives à tout âge augmente la résistance aux maladies cardio-vasculaires, au diabète, et à l'obésité.

Le sport contribuera à travers une sensibilisation à lutter contre les maladies sexuellement transmissibles et le VIH SIDA.

#### 4.9. Sport et Education

Le cadre scolaire constitue pour les jeunes le premier point de contact et d'exposition au sport et aux activités sportives. C'est à ce niveau que l'essentiel des activités de loisir et d'éducation physique devrait être inculquées. C'est un objectif fondamental du système éducatif de former des esprits sains dans des corps sains, et le futur succès dans le domaine des sports dépendra de l'élaboration d'une approche structurée du sport au niveau des écoles et qui implique tous les acteurs et parties prenantes du système éducatif, y compris les institutions de l'enseignement supérieur. La présente politique vise donc à assurer le suivi du sport et de l'éducation physique comme partie intégrante et obligatoire des programmes d'études scolaires, conformément aux instruments internationaux.

#### 4.10. Le sport pour les personnes vivant avec un handicap

Cette politique encourage les parties prenantes à créer des conditions favorables aux personnes vivant avec un handicap dans la région en vue d'utiliser leurs talents en tant qu'individus ou en association avec d'autres pour, non seulement la pratique du sport, mais aussi pour son développement, afin d'être autonomes dans le cadre de la participation aux événements sportifs variés, à la formation professionnelle, aux possibilités d'emplois rémunérés et autres services.

#### 4.11. Le sport et la préservation de l'environnement

Cette politique en matière de sport doit être mise au service de la préservation de l'environnement, il s'agira de défendre les questions d'éthique et la prévention de la dégradation de l'environnement et les pratiques sociales malsaines dans le milieu sportif, favorisant ainsi la préservation de l'environnement.

#### 4.12. Les prix sportifs et la reconnaissance de l'excellence

Les hommes et les femmes du milieu sportif qui ont contribué de manière considérable à la création d'une image de marque de leurs pays respectifs et de la région, et qui encouragent le patriotisme dans la région, devraient être valorisés, reconnus et récompensés.



## **5. RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE**

### **5.1 Ressources Humaines**

#### **5.1.1. Le renforcement des capacités et le développement des ressources humaines**

Cette politique vise la recherche de talents sportifs et des compétences professionnelles et administratives de la région à partir des programmes organisés dans les pays développés et dans d'autres régions du continent mais lutte sérieusement contre l'exode des talents précoces. Les opportunités devraient être créées pour les jeunes talentueux dans les centres régionaux de formation afin de réduire la fuite des talents sportifs vers l'étranger.

En raison du manque de moyens et des cadres de formation, les possibilités de bourses et des incitations de carrière ont été mises en place au fil du temps pour les citoyens de la CEDEAO qui voudraient se spécialiser dans les domaines administratif, technique et scientifique du sport ainsi qu'un nombre considérable de professionnels du sport. Par conséquent, Cette politique met en relief la nécessité de créer des cadres de formation pour sportifs, administrateurs, techniciens et scientifiques, qui constituent l'épine dorsale de la stratégie de développement du sport dans la région.

#### **5.1.2. Formation en leadership et développement de partenariats**

Pour le développement du sport dans la région, les compétences en leadership doivent être développées chez les athlètes, les entraîneurs, les officiels, les bénévoles, les fédérations sportives, le secteur privé, les entrepreneurs, et à différents niveaux du gouvernement. En outre, les capacités des partenariats, fondés sur la confiance, doivent être encouragées entre les individus et les organisations ci-dessus, car elles sont de nature à favoriser la mise en œuvre de la politique. Cela implique également l'apprentissage de la responsabilité pour la transparence, l'évaluation des résultats et des performances par rapport aux objectifs fixés.

## 5.2. Ressources financières

### 5.2.1 Le financement

Les efforts de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la politique sportive de la CEDEAO seront basés sur les sources de financement suivantes:

### 5.2.2 La Commission de la CEDEAO

**La Commission de la CEDEAO va contribuer au financement de la présente Politique et de son Plan d'Action Stratégique**

### 5.2.3 Crédits budgétaires de l'Etat

Bien que les budgets nationaux comprennent normalement des provisions concernant les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital pour les activités sportives, les défis communs à tous les États membres sont l'insuffisance des fonds alloués au sport, ou l'impossibilité d'accéder aux fonds au moment approprié. C'est un facteur important, inhibiteur de la croissance et du développement du sport dans la région.

En vue de réaliser les objectifs régionaux en matière de sports, les crédits budgétaires alloués par l'Etat au sport devraient être révisés à la hausse, et les fonds destinés à la formation des sportifs et sportives, ainsi qu'au renforcement des capacités des administrateurs et responsables des sports décaissés en temps opportun.

### 5.2.4 Les partenaires au développement et les donateurs

Les partenaires au développement et les donateurs n'ont certainement pas obtenu les résultats escomptés par rapport à la formulation des politiques, l'exécution du programme et les informations appropriées pour le développement du sport dans la région. Cela pourrait être dû à l'insuffisance des efforts menés en direction des partenaires pour la gestion et l'administration du sport dans les États membres. La région ne s'est pas non plus engagée avec les partenaires sur les objectifs de financement adéquat du sport, le sponsoring et les efforts de promotion.

Les politiques et programmes régionaux et nationaux en matière de sport devraient reconnaître les rôles et contributions des donateurs. Cela pourrait se traduire par la compilation d'un répertoire des partenaires et donateurs, afin d'assurer et susciter une documentation et une reconnaissance systématique de leurs contributions au stade préliminaire de la politique sportive de la formulation des programmes.



### 5.2.5 Les dons, le parrainage et le bénévolat /volontariat

Les dons et parrainage par des particuliers et personnes morales pour le développement du sport devraient donner lieu à des allègements fiscaux afin d'encourager les promoteurs potentiels. Les contributions en nature, comme le travail bénévole, devraient également être encouragées.

### 5.2.6 Le secteur privé

Le secteur privé, partenaire privilégié de l'Etat, doit être fortement impliqué dans la mise en œuvre des politiques et programmes de sport.

## 6. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Cette Politique est accompagnée d'un Plan d'Action Stratégique. Un Plan d'Action Opérationnel sera élaboré pour sa mise en œuvre à travers le cadre institutionnel suivant :

### 6.1. La Commission de la CEDEAO

Il revient à la Commission de la CEDEAO de jouer un rôle d'harmonisation, de coordination et de plaider en matière de sport dans la région. Cela inclut la mobilisation des ressources, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des déclarations, des décisions et des programmes de la CEDEAO relatifs au sport, y compris la politique du sport, et la vulgarisation des bonnes pratiques et l'harmonisation des politiques et des stratégies visant à promouvoir le sport de manière efficace dans l'espace CEDEAO.

La Commission, par le biais de son Centre de Développement de la Jeunesse et des Sports, veillera à ce que les gouvernements des États membres puissent encourager le développement des systèmes sportifs à travers les organisations sportives nationales, les centres sportifs nationaux, les organisations multi-sportives, la manifestation d'une volonté politique forte et le financement d'activités et de programmes sportifs.

#### La Commission de la CEDEAO devrait:

- Faciliter l'organisation d'événements régionaux et internationaux;
- Assurer l'accès aux pratiques sportives à de personnes ayant des besoins particuliers;
- Soutenir la politique et la mise en œuvre des programmes entre les États membres et les gouvernements;
- Promouvoir le sport au niveau sous régional et mener une action de sensibilisation



## **7. VULGARISATION ET PROMOTION DE LA POLITIQUE ET DE SON PLAN D'ACTION**

La Commission de la CEDEAO et les Etats membres s'engagent à vulgariser et à promouvoir la politique et son Plan d'Action Stratégique en vue d'une sensibilisation de toutes les parties prenantes et du grand public.

## **8. SUIVI ET EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ET DE SON PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE**

Un comité de suivi, d'évaluation et de coordination de la mise en œuvre des dispositions de la politique sportive est mis en place en vertu de l'article 23 du Traité Révisé de la CEDEAO. Elle devrait donc travailler en collaboration avec les Etats membres, les fédérations sportives nationales et internationales, les partenaires au développement, les structures et communautés régionales pour assurer une administration et une mise en œuvre efficace de cette politique.

## **9. AMENDEMENT ET REVISION DE LA POLITIQUE**

La présente politique est révisée et amendée tous les dix (10) ans, à compter de la date de son adoption ou chaque fois que les Ministres des Sports et de la Jeunesse le jugent nécessaire, ou sur la recommandation de la Commission de la CEDEAO.





**COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE L'OUEST (CEDEAO)**  
101 Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, P.M.B 401, Abuja, Federal Republic Of Nigeria  
cell +234 703 409 7046 & +234 806 315 9712 tel: (+234 9) 314 74 27-9  
fax: (+234 9) 314 3005  
[www.ecowas.int](http://www.ecowas.int) [info@ecowas.net](mailto:info@ecowas.net)

